

Perrier devant la justice

Dossier de la rédaction de H2o
September 2025

C'est une première. Mercredi 24 septembre, à Nanterre, Nestlé Waters a dû s'expliquer devant la justice après les révélations de la cellule investigation de Radio France et du Monde, en janvier 2024, sur la pollution des sources et l'usage de filtres interdits, employés pour décontaminer une eau censée être naturellement pure. Après de deux ans après ces premières révélations, l'UFC-Que Choisir demande au juge des référés le retrait temporaire de toutes les bouteilles de Perrier actuellement commercialisées, leur rappel, et la suspension de l'appellation "eau minérale naturelle" pour sa célèbre eau gazeuse tant que la préfecture du Gard ne se sera pas prononcée sur la nouvelle demande d'autorisation d'exploiter, déposée le 4 juillet dernier. La procédure en référé ne donnera pas lieu à un jugement au fond mais peut permettre à l'association d'obtenir rapidement des mesures conservatoires et provisoires. Selon l'avocat de l'association, Alexis Macchetto, les consommateurs sont en effet confrontés à une "fraude massive, mais également de possibles risques sanitaires". La cellule investigation de Radio France a eu accès aux arguments en défense de Nestlé et les confrontés aux constats des autorités sanitaires.

Marie Dupin, cellule investigation - Radio-France